



A V I S

Il est porté à la connaissance du public que, par son arrêté numéro **EAU/AUT/20/0521/M20.1** du 15 décembre 2020, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, 1, avenue du Rock 'n'Roll, L-4361 Esch-Sur-Alzette, a accordé à

M. Rick Gengler la modification de l'autorisation pour l'**exécution de forages géothermiques à Grevenknapp, Um Riesenhaff.**

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat de la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance **dans le délai de 40 jours**, qui commence à courir à partir du jour qui suit l'affichage de la présente décision et se terminera le 8 février 2021 inclus.



Tuntange, le 30 décembre 2020

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire ff,